

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.323

**Contrat de
développement 2008 -
2012 avec le
département de la
Charente - PEM gare
d'Angoulême**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danièle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Danièle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.10.323**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2008 - 2012 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE - PEM GARE D'ANGOULEME**

Par délibération n°117 du 9 juillet 2009, le conseil communautaire a approuvé le contrat de Développement 2008-2012 avec le Département, signé le 15 octobre 2009.

Ce contrat recense les différents projets structurants d'intérêt commun entre GrandAngoulême et le département de la Charente. Il vise en particulier l'opération « Pôle d'échanges multimodal d'Angoulême » pour laquelle une convention d'application spécifique a été prise.

Celle-ci fixe à 2 032 887 € l'engagement du Département et devait être soldée au plus tard fin 2018.

Au regard du calendrier de ladite opération, et de sa mise en œuvre opérationnelle en 2019, il est proposé de passer à un avenant à la convention afin de proroger d'un an le versement du solde de la subvention.

VU le contrat de développement 2008-2012 en date du 15 octobre 2009 ;

VU la délibération n°117 du 9 juillet 2009 relatif au contrat de développement 2008-2012 ;

VU la convention d'application relative au pôle d'échanges multimodal d'Angoulême en date du 28 octobre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilité sociétale du 10 octobre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant à la convention d'application spécifique à l'opération « Pôle d'échanges multimodal d'Angoulême » passé avec le département de la Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant de prorogation d'un an ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 octobre 2018

Affiché le :

23 octobre 2018